— HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma - Réalisation
Titre du module	**Réalisation 7**
Type de module	Module atelier obligatoire*
Code	OA27.16
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé le module Réalisation 1 à 6
Langues principales	Français et anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Atelier réalisation :** apprendre à explorer les potentialités d'un territoire connu ou inconnu et à tisser des liens avec celles et ceux qui l'habitent. Développer la maîtrise des étapes de fabrication d'un film, à savoir : repérages, écriture, tournage et montage.
Contenu et formes d'enseignement	**Atelier réalisation :** dans un territoire géographique connu ou inconnu, rencontres avec ses habitant-e-x-s, artistes et auteur-trice-x-s comme terrain d'exploration en vue d'y réaliser un film. Exercices individuels et collectifs permettant de développer une écriture personnelle, faire des repérages et mettre en place un tournage avec un équipement léger. Montage d'un court métrage.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant, préciser la nature du recours à ces applicatifs La qualité de la réalisation des travaux rendus peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Basil Da Cunha et autres intervenant-e-x-s
Responsable du module	Basil Da Cunha
Descriptif validé le	10.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.